



16 avril 1930.

Décret
du 7 août 1930.

Format : 26 x 33.

DÉCLARATION

CONCERNANT LES SERVICES MILITAIRES ET DE GUERRE, FAITE À L'APPUI D'UNE DEMANDE
D'ALLOCATION DU COMBATTANT.

Nom JEANSON, prénoms Louis-Charles-Aimé-Joseph
né à ARMENTIERES (Nord), le II Février 1894
titulaire de la carte du Combattant n° 5.171, délivrée par le Comité départemental
du NORD demeurant actuellement à LA-MADELEINE Armentières
193 Boulevard de la République & Rue Denis Papin
Indication (facultative) de l'Association d'anciens combattants et victimes de la guerre dont fait partie
l'intéressé UNION NATIONALE DES COMBATTANTS (Section de la Madeleine)

A. Opérations effectuées entre le 2 août 1914 et le 11 novembre 1918.

- 1° A appartenu au (a) 19^{ème} R.A.P. 5^{ème} Batterie du 2 août 1914 au 21 Mars 1915
— au (a) 66^{ème} R.A.C. 13^{ème} Batterie du 21 Mars 1915 au 19 novembre 1915
— au (a) 120^{ème} R.A.L. 21^{ème} Batterie du 1^{er} Nov. 1915 au 2 octobre 1917
— au (a) 102^{ème} R.A.L. 26^{ème} Batterie du 2 octobre 1917 au 17 Juin 1918
2° Appartenait au (a) COAL - Nemours du 1^{er} Juin 1918 au 20 septembre 1918 et a été évacué
le 13^{er} R.A.L. 25^{ème} Batterie du Janvier 1919
~~pour~~ pour (b) 116^{ème} R.A.L. 18^{ème} Batterie du groupe Jannin
3° Appartenait au (a) et a été évacué le
pour (c)
4° Appartenait au (a) 120^{ème} R.A.L. 22^{ème} Batterie et a été évacué le 19 Janvier 1917
pour (d) Oreillons (Hopital auxiliaire n° 7 à Malzeville (M & M))
5° Appartenait au (a) et a été fait prisonnier le
à (e)

- (a) Préciser le régiment et l'unité, par exemple : 7^e compagnie du 23^e Régiment d'infanterie, du 17 janvier 1915 au 21 mars 1916.
(b) Indication et circonstances de la blessure de guerre; par exemple : blessé par éclat d'obus, le 12 juin 1915, à Ablain Saint-Nazaire, plaie en sèton de la région trécapitale.
(c) Indication de la blessure reçue en service commandé; par exemple : a été évacué le 21 décembre 1917 pour coup de pied de cheval au genou.
(d) Indication de la maladie contractée en service; par exemple : a été évacué le 20 octobre 1917 pour entérite.
(e) A été fait prisonnier le 1^{er} mars 1916 à Verdun.

A détacher très soigneusement avec une règle en suivant le pointillé.

Ce questionnaire, dûment rempli, doit être détaché par le Comité départemental qui reçoit la demande et conservé par lui.

B. Opérations effectuées après le 11 novembre 1918.

1° A appartenu du _____ au 18 Mars 1919 au (a) 116^{cm} R.A.L. 18^{cm} Batterie
et a pris part aux opérations suivantes _____

2° A appartenu au (a) _____ évacué le _____ pour _____
_____ (indication de la blessure reçue en service).

a pris part aux opérations évacué le _____ pour _____
suivantes _____ (indication de la maladie contractée en service).

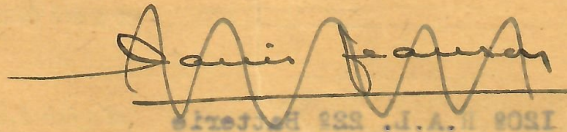
_____ fait prisonnier le _____ à _____
et a été _____ (indication du lieu).

3° A reçu une blessure de guerre le _____ à _____
_____ (indiquer outre le lieu, la nature et les circonstances de la blessure).

Je soussigné, certifie, sur l'honneur et sous peine de sanctions de droit commun, que les renseignements ci-dessus, ainsi que ceux que j'ai été appelé à fournir en vue de l'obtention de ma carte du Combattant, sont sincères et véritables.

A _____, le _____ 19 _____

(Signature de l'intéressé.)



(a) Préciser le régiment et l'unité, par exemple : a appartenu à la 7^e compagnie du Régiment d'infanterie coloniale du Maroc, du 15 avril 1925 au 10 février 1926.



ALLOCATION DU COMBATTANT.

DEMANDE.

Je soussigné, (nom) JEANSON, prénoms (1) Louis-Charles-Aimé-Joseph
né à ARMENTIERES, département d.u Nord
le (jour, mois, année) 11 Février 1894
demeurant actuellement à LA-MADELEINE Armentières département d.u Nord
demande le bénéfice de l'allocation du Combattant, en application des articles 197 à 200 de la loi du
16 avril 1930.

Je désire percevoir les arrérages de mon allocation à (2) _____
de (3) _____ département de (4) _____

Ci-joint un extrait sur papier libre de mon acte de naissance.

La carte du Combattant n° 5.171 m'a été délivrée le 4 AOUT 1928
par le Comité départemental d.u NORD

Je demeurais alors à LA-MADELEINE 193 Boulevard de la République

A LA-MADELEINE, le _____ 19 _____

Armentières
Le demandeur,
(Signature.)

Louis Jeanson

Le Président du Comité départemental d _____
certifie que la carte du Combattant n° _____ a été délivrée à la date indiquée
au postulant sus-désigné _____

A _____, le _____ 19 _____

Le Président du Comité départemental,
(Signature, timbre ou cachet.)

7-445 p.-l. 36599-30.

- (1) Très exactement dans l'ordre où ils sont portés sur l'acte de naissance.
- (2) Indiquer le service: trésorerie générale, recette des finances, perception, bureau de poste.
- (3) Indiquer la localité où se trouve le service qui payera.
- (4) Indiquer le département, pour Paris l'arrondissement.

NOTA. — Après certification, le Comité départemental adresse directement la présente demande et l'extrait de naissance qui y est joint au fonctionnaire de l'intendance chargé du service des pensions au chef-lieu du département du domicile de l'intéressé (pour le département du Var, à Toulon). Pour les combattants résidant à l'étranger ou habitant le département de la Seine, le dossier est adressé à l'intendant des pensions du département de la Seine, 10, quai de la Râpée, Paris (12^e).

OFFICE NATIONAL

de

COMBATTANT

-:-:-:-

COMITE DEPARTEMENTAL

du N O R D

REPUBLIQUE - FRANCAISE

=N° 5.171

CARTE DU COMBATTANT

délivrée à

Monsieur JEANSON

Prénoms

Louis Charles

Domicile

LA-MADELEINE-193 Bd de la République

Né le

II Février 1894

A

ARMENTIERES

Dep

Nord

A Lille le 4 AOUT 1928

Le Président du Comite départemental
du Combattant

Le Chef du Service Administratif délégué

Le Titulaire

Louis Jeanson

*Copie de la carte du combattant
de Monsieur Louis Jeanson*
